Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Communications

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Direction des communications
du ministère des Communications

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08818-6
ISSN 0707-915X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., chap. M-24, art. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Communications pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1986.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

Richard D. French

Québec, décembre 1986

Table des matières

Introduction 7

Partie I
Le ministère des Communications 9

1.1 Les faits saillants de 1985-1986 9

1.1.1 Information gouvernementale 9

1.1.2 Infrastructure gouvernementale de communication 9

1.1.3 Développement des communications 10

1.2 La structure administrative en 1985-1986 10

1.3 Les effectifs 11

1.4 Les ressources financières 11

Partie II
Bilan administratif 13

2.1 Gestion interne et soutien 13

2.1.1 Administration 13

2.1.2 Courrier et messagerie gouvernementale 13

2.1.3 Entretien des machines de bureau 14

2.2 Information et publications gouvernementales 14

2.2.1 Coordination des moyens en communication 14

2.2.2 Communication-Québec 15

2.2.3 Publications gouvernementales 16

2.3 Bureau central de l'informatique 17

2.3.1 Coordination interministérielle 17

2.3.2 Services informatiques 17

2.4 Télécommunications gouvernementales 18

2.5 Politiques et développement des communications 18

2.5.1 Programmes d'aide 19

2.5.2 Politiques et développement 19

Liste des tableaux

1. Effectifs du ministère des Communications, par secteur 11
2. Budget du ministère des Communications, par secteur 11
3. Lauréats des Prix des communications 1985 13
4. Dépenses d'affranchissement 14
5. Réparation d'appareils de bureau 14
6. Répartition du placement-média pour 1985-1986 15
7. Expositions coordonnées en 1985-1986 15
8. Répartition des revenus de Les Publications du Québec, 1985-1986 16

Organigramme, au 31 mars 1986

20-21

Liste des annexes

1. Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, au 31 mars 1986 23
2. Organismes relevant du ministre des Communications 25
3. Réseau de Communication-Québec, au 31 mars 1986 26
4. Librairies et concessionnaires de Les Publications du Québec, au 31 mars 1986 28
5. Projets pilotes en bureautique coordonnés par le ministère des Communications en 1985-1986 29
6. Subventions accordées par le ministère des Communications en 1985-1986 30
7. Membres du Forum des communications, au 31 mars 1986 35
8. Publications du ministère des Communications en 1985-1986 36

Introduction

Le présent document regroupe dans la première partie des renseignements sur le ministère des Communications dans son ensemble. On y retrouve une description des faits saillants, de la structure administrative, des effectifs et des ressources financières.

La deuxième partie fait état des principales activités menées au cours de l'année par les diverses unités administratives. Celles-ci ont été regroupées en cinq secteurs: gestion interne et soutien, information et publications gouvernementales, Bureau central de l'informatique, télécommunications gouvernementales, et politiques et développement des communications.

De plus, on retrouvera en annexe un certain nombre de documents d'intérêt général.

Trois organismes relèvent du ministre des Communications. Il s'agit de la Régie des services publics, de la Commission d'accès à l'information et de la Société de radio-télévision du Québec (voir annexe 2). Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Partie I
Le ministère des Communications

Le 12 décembre 1969 est sanctionnée la Loi du ministère des Communications (1969, chap. 65). Au moment de son entrée en vigueur le 18 décembre de la même année, le Québec devient la première province du Canada à se doter d'un tel ministère.

Le mandat du ministère des Communications consiste:

- à favoriser l'accès de la population à l'information gouvernementale;
- à fournir les services-conseils et les services techniques nécessaires aux ministères et organismes gouvernementaux, notamment en matière de télécommunication, de publicité, d'édition, d'informatique, de courrier et messagerie, d'entretien de machines de bureau, etc.;
- à promouvoir et à coordonner l'établissement et le développement des réseaux publics et privés de communication et à favoriser le développement des industries de communication sur le territoire québécois.

1.1 Les faits saillants de 1985-1986

Parmi les activités menées par le ministère des Communications en 1985-1986, un certain nombre de dossiers ont pris une importance particulière du fait qu'ils sont liés à des changements d'orientation ou à des enjeux majeurs. Ces dossiers touchent l'information gouvernementale, les infrastructures gouvernementales de communication et le développement des communications.

1.1.1 Information gouvernementale

En 1985-1986, le Ministère s'est penché sur l'étude de mécanismes qui permettront d'encadrer l'utilisation gouvernementale de la publicité de façon à la limiter à certains cas précis. Ainsi le Ministère a procédé à l'examen de la programmation publicitaire soumise par les ministères et organismes. Cet exercice visait à réduire de 50 % les dépenses publicitaires anticipées pour l'an prochain.

À la suite des changements apportés par le Gouvernement à l'organisation du Conseil exécutif, le Ministère a intégré l'équipe du Secrétariat d'État aux relations avec les citoyens. Avec l'aide des personnes-ressources ainsi transférées sous son autorité, il a pu s'attaquer à de nouvelles préoccupations, notamment en ce qui concerne la qualité de l'information dispensée à ceux et celles qui n'entrent pas dans la définition de ce qu'on appelle communément la majorité. En effet, le Ministère se préoccupe de façon particulière de l'information offerte aux non-francophones et des efforts entrepris à l'endroit des analphabètes et des personnes handicapées.

Également, dans un souci de faciliter l'accessibilité de l'information au citoyen, le Ministère a poursuivi encore cette année la publication de guides de vulgarisation de l'information à l'intention du grand public. Trois nouveaux guides ont été lancés cette année: le *Guide d'information pour les femmes*, le *Guide d'accès à la justice* et *Se lancer en affaires*. Le Ministère a également procédé à une réorganisation de sa maison d'édition. Toutes les activités commerciales sont dorénavant regroupées sous la raison sociale Les Publications du Québec. L'effort de commercialisation qui a marqué l'année 1985-1986 s'inscrit dans une volonté de rentabiliser cet important secteur d'activité et d'offrir, au citoyen, au moindre coût, un accès le plus large possible aux publications de l'État.

1.1.2 Infrastructure gouvernementale de communication

Le Ministère dispense de très nombreux services de communication à l'appareil gouvernemental. Ces services se doivent d'être concurrentiels tant au niveau de la qualité que des coûts. C'est dans le but de répondre à cet objectif que le Ministère a entrepris en 1985-1986 un plan de redressement du Bureau central de l'informatique (B.C.I.) qui est à la fois technologique et organisationnel.

Le Ministère vise ainsi à être plus attentif aux besoins de ses clientèles et à se doter de l'infrastructure technologique et de l'expertise requises pour satisfaire leurs besoins.

Les télécommunications gouvernementales sont aussi au coeur des préoccupations du ministère des Communications. L'année 1985-1986 a principalement été consacrée au rodage du système Centrex III implanté en décembre 1984. En regard du système de facturation des appels interurbains faits sur le réseau gouvernemental, le Ministère a mis au point un mécanisme de confidentialité des appels provenant des ministres, de leur cabinet et des députés ministériels ou de l'opposition.

Enfin une étude en profondeur du répertoire téléphonique a été effectuée au cours de l'année de façon à le rendre plus accessible aux utilisateurs. Les principales modifications concernent la personnalisation de la structure administrative par l'ajout des noms

des titulaires des fonctions inscrites et une amélioration de la présentation générale dans un but de simplification.

1.1.3 Développement des communications

Le Ministère a consacré aussi plusieurs de ses interventions, en 1985-1986, au développement des communications au Québec. On notera en particulier que les travaux du Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, qui a remis son rapport en mai 1985, ont mené à la signature d'une Entente d'harmonisation et de concertation Canada-Québec sur le développement du secteur de la télévision francophone. De nombreuses priorités y ont été définies, notamment l'aide à la création, le développement des services spécialisés et l'exportation des produits audiovisuels.

Relativement à ce dernier point, on ne peut passer sous silence le rôle joué par le Ministère pour favoriser la création du Consortium de télévision Québec-Canada qui, depuis janvier 1986, participe à la programmation de la chaîne francophone TV5 diffusée en Europe et en Afrique du Nord. Cela constitue, pour les entreprises publiques et privées du Consortium, une excellente vitrine pour promouvoir leurs produits à l'étranger.

D'autre part, en matière de télécommunication, le dossier de la réglementation a occupé une place primordiale. Le Ministère s'est donc impliqué dans la définition de nouvelles politiques de télécommunications. Une conférence fédérale-provinciale a eu lieu sur le sujet à Montréal les 27 et 28 février 1986. On y a accepté notamment les principes d'accès universel au système de télécommunications à des prix abordables, d'une évolution technologique au profit de tous les Canadiens, de la protection de la compétitivité des industries canadiennes sur le marché international et de la responsabilité gouvernementale dans l'élaboration des politiques. Cette conférence, qui a marqué un important déblocage sur le plan des relations fédérales-provinciales en télécommunications, sera suivie d'autres rencontres au cours desquelles seront notamment abordées les questions de partage de juridiction.

Enfin l'aide apportée aux entreprises de communication a pris cette année une dimension toute spéciale. L'Entente fédérale-provinciale de développement signée en 1984 a permis de dégager en 1985-1986 un montant de près de 4 millions de dollars, financé à part égale par le Québec et par le Canada, pour favoriser le développement des industries québécoises de communication. Cette entente joue un important rôle de levier économique, car les sommes investies par le Ministère s'accompagnent d'investissements de la part du secteur privé et favorisent la création d'emplois.

Ces quelques dossiers ne reflètent qu'une partie des actions menées par le ministère des Communications en 1985-1986. Un bilan détaillé de ses activités est donné dans la Partie II.

1.2 La structure administrative en 1985-1986

Le sous-ministre des Communications est secondé dans ses fonctions par trois sous-ministres adjoints responsables respectivement du secteur technique, de l'information gouvernementale et des politiques et du développement. Toutes les fonctions de soutien telles l'administration interne, les ressources humaines et les communications relèvent directement du sous-ministre (voir organigramme, p. 20-21).

Parmi les modifications apportées au cours de l'année à la structure administrative, notons la création d'une Direction générale du développement à laquelle on a confié le mandat de gérer les divers programmes d'aide du Ministère et de favoriser le développement des médias et des nouveaux services de communication.

1.3 Les effectifs

Tableau 1

Effectifs du ministère des Communications, par secteur

	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Gestion interne et soutien	273	271	263
Information et publications gouvernementales	623	616	622
Bureau central de l'informatique	259	258	253
Télécommunications gouvernementales	118	118	116
Politiques et développement des communications	59	55	68
Total	**1 332**	**1 318**	**1 322**[1]

1 Selon les categories d'emplois, les effectifs du Ministère se subdivisent de la façon suivante: 67 cadres, 360 professionnels, 28 agents de maîtrise, personnel de bureau, techniciens et assimilés, 10 personnel de maîtrise ouvrier, 750 fonctionnaires et 107 ouvriers.

1.4 Les ressources financières

Tableau 2

Budget du ministère des Communications, par secteur[1]

	1983-1984 $	1984-1985 $	1985-1986 $
Gestion interne et soutien	26 458 400	28 003 000	39 609 300[2]
Information et publications gouvernementales	31 300 500	28 333 100	28 956 200
Bureau central de l'informatique	17 072 300	21 914 200	22 071 800
Télécommunications gouvernementales	57 807 600	60 388 500	63 847 700
Politiques et développement des communications	6 136 900	9 386 900	9 959 700
Total	**138 775 700**	**148 025 700**	**164 444 700**

1 Ces chiffres sont tirés des livres de crédits 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987.

2 L'augmentation de ce poste budgétaire est due principalement à un transfert venant de la Société immobilière du Québec pour le paiement des loyers et à la hausse des tarifs d'affranchissement du courrier décrétée par la Société canadienne des postes.

Partie II
Bilan administratif

2.1 Gestion interne et soutien

Sont regroupées sous ce titre toutes les activités reliées à la direction du Ministère, à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, aux communications ministérielles ainsi qu'aux services de courrier et messagerie et d'entretien des machines de bureau.

2.1.1 Administration

Le Ministère s'est doté en 1985-1986 de nouveaux outils de gestion des ressources financières qui facilitent grandement le processus de prise de décisions pour les gestionnaires, notamment un état mensuel de la situation budgétaire, un état hebdomadaire du suivi des engagements financiers et une adaptation du plan de gestion financière correspondant à l'implantation de l'infrastructure budgétaire ministérielle.

Il a aussi porté une attention particulière aux activités de bureautique et de systématisation des démarches administratives. Plusieurs de ses unités administratives ont été dotées de systèmes micro-informatiques et un projet bureautique à l'intention des cadres appelé SIGAC (Système d'information et de gestion pour les administrateurs et les cadres) a été implanté.

En matière de développement des ressources humaines, plusieurs activités et sessions de formation ont été offertes en vue de développer les compétences des employés dans le domaine de la bureautique. Le programme d'accueil des nouveaux employés a été révisé en vue de faciliter leur intégration. En vertu des programmes mis en place pour favoriser le potentiel professionnel du personnel féminin dans le cadre du Programme d'égalité en emploi pour les femmes, 21 employées se sont prévalues d'un congé d'étude à temps complet ou à temps partiel.

Conformément à la Loi sur la fonction publique qui permet au sous-ministre de chaque ministère de récupérer la majorité des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines et de déléguer ces pouvoirs aux gestionnaires, un plan de délégation en matière de gestion des ressources humaines a été développé et implanté au Ministère. Ce plan de délégation vient reconnaître le fait que le gestionnaire est le premier responsable de son personnel.

Outre les activités courantes de communications internes et d'information du public, le Ministère a poursuivi la publication régulière du *Bulletin des communications*, destiné à l'ensemble des partenaires du secteur des communications, la publication mensuelle du journal interne et la production hebdomadaire d'un feuillet d'information à l'intention de son personnel. Le Ministère a aussi collaboré avec un éditeur privé pour rendre possible la publication d'un magazine consacré aux communications au Québec. La revue *Exportise-Québec* est distribuée par l'éditeur à l'étranger, et contribuera à faire connaître aux investisseurs et industries le savoir-faire québécois dans le domaine des communications. Le Ministère a aussi publié au cours de l'année de nombreuses études, recherches, répertoires, etc. (voir liste des publications, annexe 8).

Il a aussi réalisé, avec la collaboration d'un producteur privé, une série de treize émissions télévisées de 30 minutes portant sur les communications et les nouvelles technologies. La série *Média-Mag* a été diffusée à l'hiver 1986 sur le réseau Pathonic à Québec et à Rimouski.

Le Ministère a procédé pour la troisième année consécutive à la remise des Prix des communications. Comme par les années antérieures, cette activité a été conduite avec la collaboration des associations et des groupes représentatifs du milieu.

Tableau 3

Lauréats des Prix des communications 1985

Secteur d'activité	Lauréat
Câblodistribution	Jean-Claude Dagenais
Informatique et nouveaux services	Michel Dufresne
Presse écrite	Achille Hubert
Publicité	Gilles Robert
Radio	Jean-Pierre Coallier
Recherche	Nadia Magnenat-Thalmann
Relations publiques	Norman A. Dann
Télécommunications	Albert Jean de Grandpré
Télévision	Pierre Gauvreau
Prix spécial du jury	Roger Baulu

2.1.2 Courrier et messagerie gouvernementale

Le Ministère dispense des services de traitement du courrier et de messagerie à l'ensemble des ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale.

En matière de courrier acheminé entre les divers ministères et organismes gouvernementaux, le Ministère a assuré en moyenne par mois la cueillette et le traitement de 225 000 unités de courrier à Québec et de 45 000 unités à Montréal et le transport de quelque 50 000 lettres et 7 500 colis entre ces deux villes.

En matière de courrier remis à la Société canadienne des postes, le Ministère a déboursé en frais d'affranchissement plus de 18 millions de dollars pour quelque 40 000 000 unités de courrier. En vue d'améliorer ses services de courrier et de messagerie et de réduire ses frais, le Ministère a poursuivi l'installation de balances postales électroniques en région et a obtenu, après un appel d'offre auprès des compagnies de transport, un tarif spécial pour l'envoi des colis. Il a ainsi obtenu une réduction de 0,22 $ le colis par rapport aux tarifs en vigueur l'année précédente.

Tableau 4

Dépenses d'affranchissement[1]

	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Nombre d'unités de courrier traitées	36 642 499	35 216 797	40 710 866
Coûts	16 042 049,39 $	15 966 007,16 $	18 334 616,37 $

1 Les dépenses d'affranchissement visent les unités de courrier expédiées par les ministères et organismes par l'intermédiaire de la Société canadienne des postes.

2.1.3 Entretien des machines de bureau

Depuis le 1er avril 1985, le service centralisé d'entretien et de réparation des machines de bureau offert par le ministère des Communications est défrayé par les ministères et organismes clients. Les services sont dispensés sur place ou en atelier dans les régions métropolitaines de Québec et de Montréal. Le délai de réparation a été en 1985-1986 de 1,45 journée. Il est à noter toutefois qu'un délai d'une journée est calculé pour une machine reçue et réparée le même jour.

Tableau 5

Réparation d'appareils de bureau

	1985-1986
Nombre de machines conventionnelles réparées	17 265
Nombre d'appareils de bureautique réparés	2 548
Total	**19 813**

2.2 Information et publications gouvernementales

Ce programme vise à améliorer la communication entre l'État et les citoyens et à fournir aux ministères et organismes gouvernementaux des services dans le domaine de l'information, des médias, de la publicité et des publications. Ces services sont dispensés par trois directions générales: la Coordination des moyens en communication, Communication-Québec et les Publications gouvernementales.

2.2.1 Coordination des moyens en communication

Le Ministère dispense à l'appareil gouvernemental de nombreux services en matière de communication: traduction, production audiovisuelle, photographie, diffusion de documents audiovisuels, publicité, expositions, etc.

La traduction

En 1985-1986, le Ministère a effectué la traduction d'environ 4 500 000 mots. De ce nombre, 17 % ont été traduits de l'anglais vers le français, 54 % du français vers l'anglais, 4 % de langues étrangères vers le français et 25 % du français vers des langues étrangères.

Plus de la moitié du travail de traduction est confié à des pigistes. Le Ministère peut en effet compter sur un réseau de pigistes pour offrir des services de traduction dans plus de 50 langues.

La photographie

Dans le domaine de la photographie, plus de 650 demandes de services photographiques ont été traitées afin de répondre aux besoins relatifs notamment aux publications gouvernementales, aux stands d'exposition et aux productions audiovisuelles.

La production audiovisuelle

Le Ministère a également produit 93 documents audiovisuels, presque exclusivement sur support vidéo, pour le compte de 28 ministères et organismes, et a

effectué 1 400 interventions en matière de prêts d'équipement, de soutien et de conseils techniques en audio et en vidéo.

Il a par ailleurs produit, en collaboration avec l'entreprise privée, un magazine d'information télévisé comportant 39 émissions de une heure et diffusé à travers tout le Québec sous le nom de *Québec-Actualités*.

La collection de la cinémathèque a été réorganisée en profondeur. Elle compte environ 700 titres se rapportant à l'information gouvernementale et répertoriés dans le *Répertoire des films et vidéos 1985-1986 du gouvernement du Québec*. La cinémathèque a procédé à quelque 2 000 prêts de documents audiovisuels au cours de l'année.

La publicité

En 1985-1986, le Ministère a effectué pour plus de 14 millions de dollars de placements publicitaires. Depuis le 1er avril 1985, le coût de ces placements publicitaires est facturé au Ministère ou à l'organisme client *via* un fonds renouvelable. Les placements publicitaires touchent deux types de publicité: la publicité dite obligatoire, c'est-à-dire exigée par une loi ou un règlement, et la publicité par mandat, qui sert à informer le citoyen sur un sujet donné. Dans ce cas, toute opération publicitaire de plus de 5 000 $ nécessite un avis préalable du ministère des Communications. Cette année, les ministères et organismes ont soumis 71 devis à l'avis préalable du Ministère. Les opérations approuvées pour 1985-1986 avaient une valeur de plus de 9 millions de dollars.

Tableau 6

Répartition du placement-média pour 1985-1986

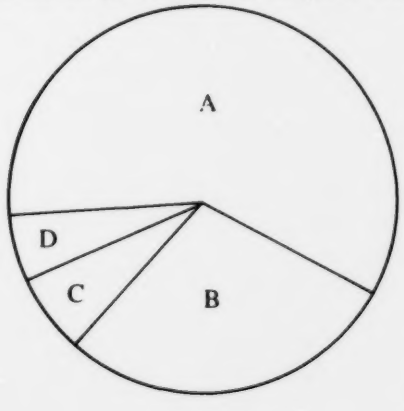

A- Imprimé
8 453 648 $

B- Télévision
4 167 238 $

C- Radio
957 135 $

D- Affichage
518 139 $

Total: 14 096 160 $

Les expositions

Le Ministère a coordonné la participation gouvernementale à neuf événements qui ont attiré plus de 1 200 000 visiteurs.

Tableau 7

Expositions coordonnées en 1985-1986

Événements	Nombre d'exposants gouvernementaux	Nombre de visiteurs
Salon de l'habitation (Québec)	4	30 000
Salon de la femme (Montréal)	11	112 000
Expo-Baie-Comeau	8	16 000
Marché international du logiciel de Montréal	8	4 500
Expo-Sherbrooke	5	110 000
Exposition provinciale de Québec	20	560 000
Salon Épargne-Placements (Québec)	11	35 000
Salon Épargne-Placements (Montréal)	10	90 000
Salon national de l'habitation de Montréal	7	265 000
Total	**84**	**1 222 500**

2.2.2 Communication-Québec

Le réseau de Communication-Québec est un trait d'union entre la population québécoise et l'État. Grâce à ses 26 bureaux et quatre comptoirs d'accueil qui quadrillent le territoire (voir Réseau de Communication-Québec, annexe 3), Communication-Québec offre à l'ensemble de la population québécoise des services de renseignements et d'information sur les lois, les programmes et les services gouvernementaux.

En 1985-1986, une réflexion sur le rôle de Communication-Québec, son organisation et ses outils en matière d'information gouvernementale a été effectuée. Il en a résulté des modifications à la structure du réseau, notamment un redécoupage administratif de la région de Montréal qui a été subdivisée en trois: Île-de-Montréal, Montérégie et Laval-Laurentides-Lanaudière. On a aussi créé une unité administrative responsable des projets spéciaux, notamment de l'implantation de la bureautique au sein du réseau.

Au cours de l'année, le réseau de Communication-Québec a répondu à plus de 750 000 demandes de renseignements, soit une légère augmentation par rapport aux quelque 700 000 de l'année précédente. Il a aussi mené, à la demande de divers ministères et organis-

mes gouvernementaux, plusieurs opérations d'information fort variées: tournées ministérielles, chroniques à la radio, à la télévision, ou dans les hebdos, programmes offerts aux jeunes, ou encore lancement en région du *Guide d'information pour les femmes*.

Dans un effort particulier pour rejoindre la clientèle des jeunes, Communication-Québec a créé dans ses bureaux des modules jeunesse. Trente-huit agents-jeunesse, engagés pour une période de deux ans, dispensent toute l'information relative aux programmes et services offerts par l'État.

Enfin, l'entente conclue en février 1986 avec le gouvernement fédéral confie à Communication-Québec le soin de répondre aux demandes de renseignements portant sur les programmes et services gouvernementaux fédéraux en territoire québécois. Ce service, prévu pour une période de deux ans, est dispensé à la population québécoise depuis le 1er avril 1986.

2.2.3 Publications gouvernementales

Outre la maison d'édition gouvernementale, Les Publications du Québec, on retrouve dans ce secteur d'activité les services de reprographie, ceux de la bibliothèque administrative et divers services connexes tels les droits d'auteur.

Les Publications du Québec

Le Ministère a réorganisé en 1985-1986 les activités de la maison d'édition gouvernementale. Le virage commercial entrepris s'est traduit notamment par l'adoption de la nouvelle signature «Les Publications du Québec» et par des efforts accrus sur le plan de la mise en marché.

Au cours de l'année, le Ministère a procédé à l'édition de quelque 1 500 titres officiels (lois et règlements, *Gazette officielle du Québec*, rapports annuels, publications jurisprudentielles, etc.) et près de 250 publications ministérielles (documents vulgarisés, guides «grand public», publications spécialisées, répertoires, etc.). Il a notamment poursuivi l'édition de la collection des guides grand public en y ajoutant trois titres: *Guide d'accès à la justice*, *Guide d'information pour les femmes* et *Se lancer en affaires*.

Afin de mieux faire connaître la maison d'édition gouvernementale et sa collection, on a procédé à une importante campagne publicitaire et mis sur pied diverses activités de promotion dont un solde de livres en février 1986 qui a permis de liquider des stocks évalués à près de 100 000 $ au prix régulier, l'ouverture d'une cinquième succursale aux Galeries de la Capitale à Québec et l'inauguration de nouveaux concessionnaires privés en région. Ainsi Les Publications du Québec sont maintenant représentées dans les villes de Trois-Rivières, Chicoutimi, Sherbrooke, Rimouski, Rouyn et Longueuil (voir liste des librairies et concessionnaires, annexe 4). Le Ministère a aussi réalisé deux catalogues comportant une sélection des meilleurs titres et des nouveautés. La maison d'édition a participé à plus de 24 expositions tant au Québec qu'à l'étranger et a signé un accord avec Diffusion Vander de Bruxelles qui permet la vente d'un certain nombre de titres en Belgique, en Suisse et au Luxembourg.

Les revenus bruts de Les Publications du Québec ont été de 6 millions de dollars.

Tableau 8

Répartition des revenus de Les Publications du Québec, 1985-1986

Source de revenu	Montant $
Comptoir postal	3 832 000
Librairies	1 678 000
Facturation aux ministères et organismes du coût des publications	1 296 000
Autres[1]	352 000
Revenus bruts totaux	**6 202 000**

1 Comprend diverses sources marginales de revenus comme les avis de la *Gazette officielle du Québec*, les expositions, les redevances.

La bibliothèque administrative

Le Ministère gère un programme de dépôt des publications gouvernementales qui fournit l'information nécessaire à la constitution de la liste mensuelle de ces publications. Cette information est également versée dans une banque de données (PUBLIQ), commercialisée depuis septembre 1985 par I.S.T.-Informathèque, qui permet aux bibliothèques et aux chercheurs québécois d'avoir accès aux publications gouvernementales. En 1985-1986, on a consenti 14 555 prêts de documents et répondu à près de 8 000 demandes d'informations et de références. Plus de 60 000 personnes se sont prévalues des divers services offerts sur place.

La reprographie

En 1985-1986, le réseau de reprographie est constitué de 27 ateliers situés dans les principaux édifices gouvernementaux (19 à Québec, 7 à Montréal et 1 à Rimouski). Ces centres ont effectué 235 millions d'impressions défrayées par les ministères et organismes clients en vertu du fonds renouvelable de la reprographie, qui a maintenu les mêmes tarifs pour une deuxième année consécutive.

Les droits d'auteur

Le Ministère a aussi procédé cette année à l'établissement d'un programme de protection des droits d'auteur pour les centres de reprographie du Gouver-

nement et a collaboré à l'élaboration d'une politique gouvernementale de gestion des droits et d'une position du Québec en matière de révision de la Loi canadienne sur le droit d'auteur.

2.3 Bureau central de l'informatique

Le Bureau central de l'informatique coordonne les activités informatiques du gouvernement du Québec. Il fournit des services aux ministères et organismes qui n'ont pas leurs propres ressources informatiques et opère les systèmes de gestion informatisés de plusieurs d'entre eux. Deux unités administratives se partagent les responsabilités du Bureau central de l'informatique: la Direction générale de la coordination interministérielle et la Direction générale de l'informatique.

L'intervention du Bureau central de l'informatique vise la rationalisation du développement de l'informatique au gouvernement du Québec de façon à atteindre, au meilleur coût, l'efficacité administrative; le développement au sein de l'administration gouvernementale d'une expertise de haute qualité en matière de services informatiques; l'accès pour tous les ministères et organismes à un potentiel informatique correspondant à leurs besoins réels.

2.3.1 Coordination interministérielle

Le ministère des Communications joue un rôle de coordination et de rationalisation de la gestion de l'informatique gouvernementale. Il exerce également des fonctions de conseil et d'assistance auprès du Conseil du trésor, du Service des achats du Gouvernement et des divers ministères et organismes gouvernementaux.

Une entente avec l'entreprise privée a permis le développement d'un service de relève des systèmes informatiques jugés essentiels. D'autres mesures ont aussi été proposées afin d'accroître la sécurité informatique. Des travaux de recherches ont été entrepris pour développer un cadre de gestion dont les indicateurs permettront aux gestionnaires de mesurer la valeur de l'informatique et les bénéfices qu'ils en retirent, et une méthodologie de planification stratégique des besoins informatiques ministériels a été expérimentée.

Le Ministère a aussi publié, pour la huitième année, le rapport annuel d'activité sur l'informatique au Gouvernement couvrant toutes les activités informatiques menées en 1984-1985 par les ministères et organismes dont le budget est voté à l'Assemblée nationale et par la majorité des principaux organismes du secteur parapublic.

De nombreuses études, portant notamment sur l'architecture des communications informatiques, sur le stockage de l'information et sur la francisation des équipements et des logiciels ont été réalisées au cours de l'année. Ces derniers travaux ont notamment permis d'arrêter un choix sur des claviers français pour les terminaux.

En matière de bureautique gouvernementale, le Ministère a coordonné des études de démarrage de vingt-trois (23) projets pilotes dans une quinzaine de ministères (voir liste des projets pilotes, annexe 6). Il a aussi produit de nombreux outils dont le *Répertoire de cours de bureautique* et le *Répertoire des systèmes informatisés au gouvernement du Québec* (voir liste complète, annexe 8).

Le Ministère a poursuivi ses travaux relativement à l'implantation d'un serveur québécois dans le domaine de la diffusion électronique des données et coordonné les négociations entre le serveur et les ministères et organismes propriétaires des principales banques présentant un potentiel de diffusion par moyen télématique, en vue d'un transfert de ces banques au serveur. Il a aussi rendu possible la réalisation et l'implantation par le serveur UTLAS, pour le compte de la Bibliothèque nationale du Québec, d'un fichier d'autorité des noms en langue française.

2.3.2 Services informatiques

Des services informatiques ont été dispensés à 40 ministères et organismes. Dix-neuf (19) bénéficient de la gamme complète de services de traitement de l'information et de développement, entretien et gestion des systèmes informatiques, alors que les autres se prévalent principalement de services de traitement de l'information. Le ministère des Communications met en effet au service des ministères et organismes qui ne disposent pas de centres informatiques, un complexe ordinateur dont la puissance de traitement équivaut à 28 millions d'instructions/seconde et dont la capacité de stockage sur support magnétique s'élève à 87 milliards de caractères. Il entretient et maintient des logiciels centraux et spécialisés, et opère un réseau de 1 780 points de service (1 250 terminaux, 460 imprimantes légères et 70 terminaux lourds).

En 1985-1986, les clients ont effectué en moyenne chaque mois quelque 88 000 travaux en différé et environ 4 200 000 transactions reliées au développement de systèmes.

La puissance du centre de traitement du Ministère et sa capacité de stockage équivalent à 26 % de la puissance totale et de la capacité totale du parc informatique gouvernemental. Il supporte 25 % des terminaux, 30 % des systèmes majeurs et 83 % des systèmes de faible envergure. Par contre, son budget ne représente que 10 % des dépenses informatiques gouvernementales et ses effectifs représentent moins de 10 % des effectifs du Gouvernement en informatique.

Par ailleurs, le Ministère a consacré quelque 6 000 jours/personnes au développement de systèmes et environ 4 300 jours/personnes à l'entretien et à la gestion des 90 systèmes d'information dont disposent ses clients.

En plus de la réalisation technique, des services d'expertise-conseil ont été offerts pour la réalisation d'études d'opportunité, d'orientations informatique et technologique, d'études préliminaires et pour la gérance des projets informatiques confiés à l'entreprise privée.

Dans le but d'offrir à sa clientèle une meilleure facilité d'accès aux données traitées par les systèmes opérationnels, un centre d'information a été mis en place. Des efforts ont aussi été consacrés à l'amélioration de la productivité des développeurs par l'implantation d'outils et d'une méthodologie de développement adaptée au contexte de la Direction générale de l'informatique.

Pour conscientiser les clients aux coûts reliés à l'informatique, un système de facturation a été implanté. Ce système a permis aux clients d'évaluer les coûts des services offerts.

Enfin, un plan de redressement a été élaboré en vue d'améliorer la qualité des services offerts par le centre de traitement et par le réseau et d'augmenter de façon importante la productivité, la performance et la disponibilité. On a ainsi procédé, dans un premier temps, à une réorganisation majeure de la structure administrative et entrepris d'accroître la puissance de traitement des ordinateurs et de réaménager le centre de traitement. La réalisation du plan de redressement se poursuivra au cours de la prochaine année.

2.4 Télécommunications gouvernementales

Par l'intermédiaire de sa Direction générale des télécommunications, le ministère des Communications dispense à 93 usagers, soit l'ensemble des ministères et une soixantaine d'organismes gouvernementaux, des services de radiocommunication, de communications téléphoniques et de communications informatiques.

En regroupant les demandes de services de ses clients, le Ministère est en mesure de proposer la mise en place d'infrastructures communes et de négocier des services au meilleur coût possible. Une étude menée en 1985-1986 a ainsi démontré que le Ministère fait réaliser au Gouvernement des économies de plus de 40 millions de dollars annuellement.

En 1985-1986, les dépenses gouvernementales de télécommunications atteignaient près de 80 millions de dollars soit le budget de la Direction générale des télécommunications (63,6 millions de dollars) auquel vient s'ajouter un fonds renouvelable de 16 millions de dollars. Ce secteur d'activité a donc connu en 1985-1986 une croissance de moins de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

Le Ministère a poursuivi au cours de l'année ses activités d'expertise-conseil en matière de téléphonie. Le service Centrex III, offert depuis décembre 1984, s'est ainsi développé au rythme de l'évolution des besoins des clients et permet une grande flexibilité à l'usager.

Le système informatisé de gestion de l'inventaire des appareils téléphoniques est maintenant opérationnel. Il permettra une vérification plus serrée de la facturation en matière de téléphonie.

Le Ministère a complété la première phase du plan directeur du réseau intégré de communications informatiques du Gouvernement. Il a ainsi regroupé, entre Québec et Montréal, les circuits individuels dans un seul circuit à haut débit et économique. Il a aussi effectué une étude des besoins en vue de procéder à la deuxième phase du projet, soit la mise en place d'un réseau intégré à commutation par paquets pour desservir le territoire québécois.

Dans le domaine de la radiomobile, le Ministère a construit trois nouveaux sites et en a amélioré de nombreux autres. Le Gouvernement possède 51 des 179 sites que comptent les réseaux de radiomobile québécois. D'autre part, le Ministère a collaboré à une étude des besoins de la Sûreté du Québec en matière de radiocommunication. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'accord de principe conclu par la Sûreté du Québec en vue de profiter de l'infrastructure commune du Ministère.

Il a aussi participé à un projet pilote réalisé par le poste de la Sûreté du Québec à Rimouski. Ce projet visait à évaluer l'impact de l'utilisation de terminaux véhiculaires dans les autopatrouilles.

2.5 Politiques et développement des communications

Le ministère des Communications vise à favoriser le développement des communications au Québec. Il est responsable de l'élaboration des projets de politiques concernant la radio, la télévision, la presse écrite, la câblodistribution, les télécommunications, l'informatique et les nouveaux services de communication. Il est aussi responsable du soutien et de l'aide aux entreprises de communication. Une restructuration de ce secteur d'activité a eu lieu en 1985-1986: une Direction générale du développement est venue se joindre à la Direction générale des politiques.

2.5.1 Programmes d'aide [1]

Le Ministère administre plusieurs programmes d'aide à l'intention de diverses clientèles du secteur des communications.

Le Programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC) a accordé plus de 2 500 000 $ en subventions aux médias communautaires des secteurs de la presse écrite, de la radio et de la télévision. Le Ministère a procédé en 1985-1986 à une réévaluation de sa politique à l'égard des médias communautaires et a proposé de nouvelles orientations relativement à ses interventions futures dans ce domaine. Il les invite dorénavant à être davantage des médias de service local, c'est-à-dire des médias dont la marque de commerce sera avant tout l'information locale.

Le Programme d'aide au développement des communications en milieu autochtone a permis de verser 280 000 $ à des organismes autochtones pour la mise sur pied et le fonctionnement de moyens de communication adaptés à leurs besoins.

Le Programme d'aide des organismes de défense des intérêts des usagers des moyens de communication (PODIUM) disposait en 1985-1986 d'un budget de 215 000 $, et a contribué à l'établissement et au maintien d'interlocuteurs régionaux privilégiés.

Le Programme d'aide à la recherche appliquée en communication et le Programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication ont permis de verser près de 1 400 000 $ à des entreprises de communication pour le développement de nouveaux produits ou services.

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication signée l'année dernière, un montant total de 3 689 082 $ a été attribué en subventions à 19 entreprises. Le Ministère a contribué pour plus de la moitié de ce montant, soit 1 921 000 $. Ces subventions ont généré des investissements de 3 556 740 $ de la part des entreprises.

2.5.2 Politiques et développement

Dans le domaine du logiciel, le Ministère a favorisé la création d'une première logithèque à la Bibliothèque municipale de Québec. Il a contribué à la mise sur pied du Marché international du logiciel de Montréal tenu en juin 1985 et a participé à sa première édition. Il a aussi participé à la création du Comité Québec-Canada pour le développement du logiciel d'expression française.

Il a contribué au développement des secteurs de la télévision, de la radio, de la presse écrite et de la publicité par ses études et ses recherches. Il a participé activement au Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone dont le rapport a été rendu public en mai 1985. Le Ministère a procédé ensuite à la signature, en février 1986, d'une Entente d'harmonisation et de concertation en matière de télévision francophone avec le gouvernement fédéral.

L'objectif de cette nouvelle entente, d'une durée de quatre ans, est de permettre aux ministères des Communications du Canada et du Québec, tout en respectant leur champ d'action respectif, d'orienter et de coordonner conjointement le développement de la télévision francophone. Les deux ministères pourront ainsi élaborer conjointement des recommandations sur les politiques à adopter et assurer le suivi des actions gouvernementales en ce domaine.

Le Ministère a aussi participé au comité consultatif du C.R.T.C. sur la musique populaire de langue française. Il a également entrepris des analyses économiques des secteurs de la câblodistribution, de la télédiffusion et de la radiodiffusion et il a réalisé une étude sur l'impact de la taxe sur la publicité dans les médias électroniques.

En collaboration avec le ministère fédéral des Communications, le Consortium de télévision Québec-Canada a été constitué afin de fournir, dès janvier 1986, trois heures d'émissions par semaine à la chaîne européenne francophone de télévision par satellite, TV5. Ce consortium regroupe des entreprises publiques et privées de télévision et de production audiovisuelle.

Il a aussi participé au regroupement des principaux producteurs indépendants du Québec en vue de faciliter leurs démarches sur le marché de la coproduction internationale d'émissions de télévision. Il a entrepris diverses actions en vue de donner accès aux Franco-Américains du Nord-Est à des productions francophones.

Le Ministère a travaillé au développement de nouveaux contenus audiovisuels (télévision payante, canaux spécialisés, canaux communautaires) en français. Il est notamment intervenu auprès du C.R.T.C. pour faire connaître la position du gouvernement du Québec sur la réglementation des canaux spécialisés et il a apporté son appui à la Confédération générale de la publicité (COGEP) qui a entrepris une étude sur les nouveaux véhicules publicitaires télévisuels et télématiques.

---

1 La liste des subventions accordées en vertu de chacun des programmes apparaît à l'annexe 6.

Ministère des Communications
Organigramme
au 31 mars 1986

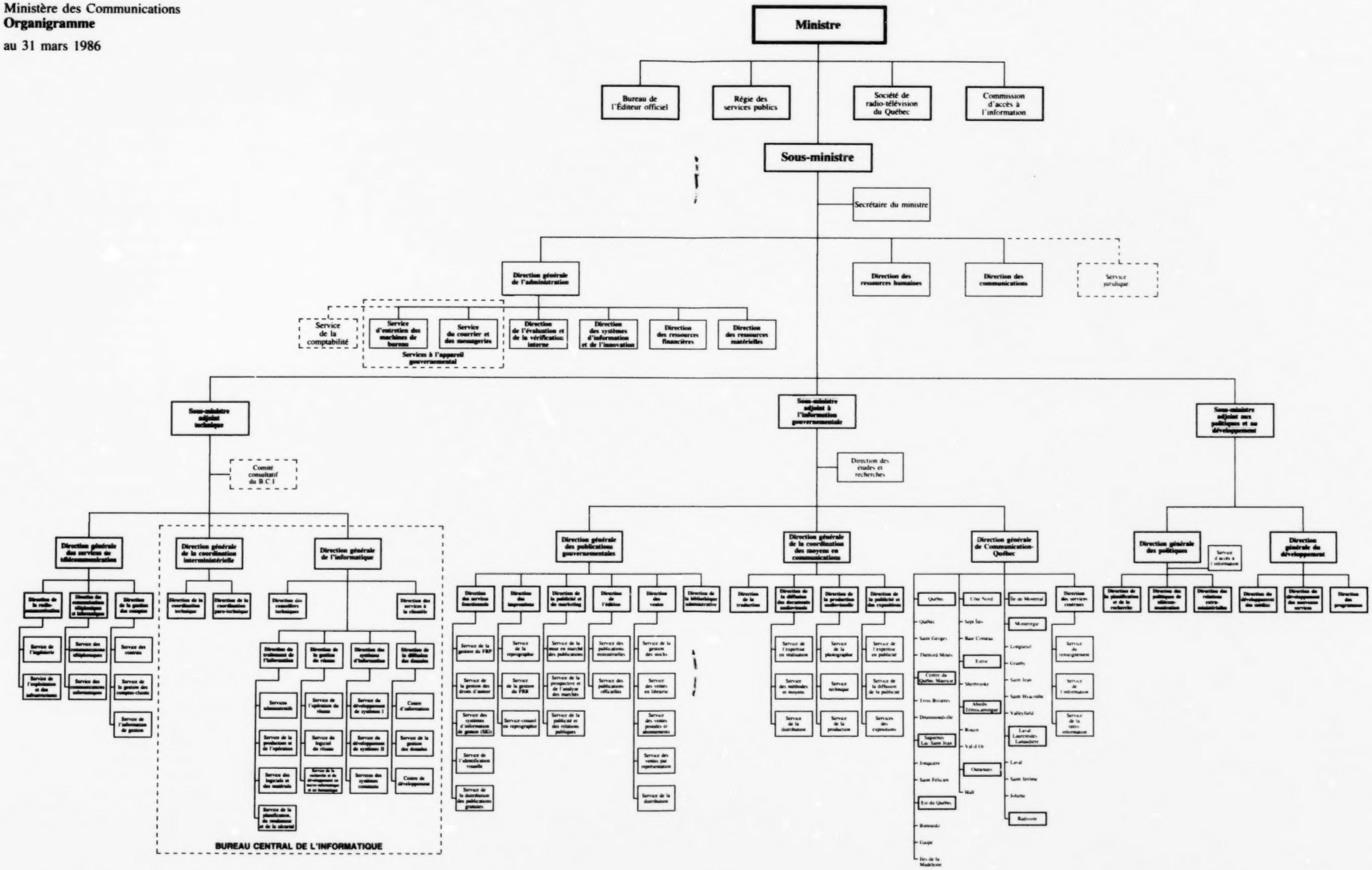

Dans le domaine des télécommunications, le Ministère a collaboré à la préparation de la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications tenue en février 1986 à Montréal, où il a été question notamment de concurrence, de réglementation, de tarification et de juridiction. Les ministres responsables des communications ont accepté à l'unanimité la création d'un comité qui sera chargé de formuler de nouvelles politiques de communications. Le ministre des Communications du Québec et ses homologues du Canada, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse participent à ce comité. Le Ministère a aussi effectué des analyses afin de définir la position du Québec par rapport au projet fédéral de politique spatiale. Il a suivi et questionné le plan de construction de Bell Canada, la révision des normes du service régional de cette entreprise ainsi que le plan de développement de Télébec.

Enfin, le Ministère apporte un soutien technique et financier au Forum des communications, organisme formé de 29 membres du monde des communications (voir liste des membres, annexe 7) et chargé de fournir au ministre des Communications des avis en matière de communication. Trois sujets majeurs ont fait l'objet de la mise sur pied de comités de travail: la publicité destinée aux enfants, l'avenir de la télévision francophone et le projet de revue de presse électronique.

Dans le domaine des relations internationales, outre sa participation à l'entrée du Consortium canado-québécois dans le groupe TV5, le ministère des Communications a fourni en 1985-1986 le soutien logistique aux mécanismes de coopération qui ont amené la signature d'un accord Paris-Montréal en communication audiovisuelle. Il a participé à la préparation d'un accord Québec-Rennes sur les nouvelles technologies de communication et collaboré à la tenue du premier Sommet de la francophonie, à Paris, en février 1986.

Annexe 1

Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, au 31 mars 1986

Lois

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chap. A-2.1)
- Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., chap. M-24)
- Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., chap. P-30.1)
- Loi sur la Régie des services publics (L.R.Q., chap. R-8)
- Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chap. S-11.1)

Règlements

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

- Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (D. 2009-84, *G.O.*, partie 2, no 41, 3 octobre 1984, p. 4605).
  - Erratum: *G.O.*, partie 2, no 52, 19 décembre 1984, p. 4177 (en anglais).
- Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (D. 2058-84, *G.O.*, partie 2, no 41, 3 octobre 1984, p. 4648).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le ministère des Communications

- Règlement sur l'administration des revenus et des recettes de l'Éditeur officiel du Québec (D. 1870-82, *G.O.*, partie 2, no 40, 1er septembre 1982, p. 3452).
- Règlement sur le Bureau central de l'informatique (R.R.Q., chap. 24, r. 1).
- Décret sur l'emblème officiel du gouvernement du Québec (R.R.Q., chap. M-24, r. 2).
- Règlement sur les entreprises de télévision payante (R.R.Q., chap. M-24, r. 2.1).
- Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (D. 3333-81, supplément-R.R.Q., volume 2, p. 867).
  - Modification: D. 2856-82, *G.O.*, partie 2, no 60, 29 décembre 1982, p. 4846.
- Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux (R.R.Q., chap. M-24, r. 3).
- Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec (R.R.Q., chap. M-24, r. 4).
  - Modification: D. 966-80.
- Règlement sur la publication et la distribution des décrets ainsi que le tarif applicable (R.R.Q., chap. L-1, r. 8).
  - Abrogé par: D. 1884-84, *G.O.*, partie 2, no 36, 29 août 1984, p. 4185.
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Communications (R.R.Q., chap. M-24, r. 5).
  - Modification: D. 2857-82, *G.O.*, partie 2, no 1, 5 janvier 1983, p. 5.
  - Remplacé par: D. 1639-84, *G.O.*, partie 2, no 32, 1er août 1984, p. 3753.
- Règlement sur la télévision payante (R.R.Q., chap. M-24, r. 6).
  - Remplacé par: D. 546-82, supplément R.R.Q., volume 2, p. 900.

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Régie des services publics

- Règlement sur les entreprises de téléphone (R.R.Q., chap. R-8, r. 1).
- Règles de procédure devant la Régie des services publics (R.R.Q., chap. R-8, r. 2).
- Tarifs des droits payables à la Régie des services publics par certaines entreprises publiques (R.R.Q., chap. R-8, r. 3).
  - Remplacé par: D. 469-82, supplément R.R.Q., volume 2, p. 1080.

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Radio-Québec et Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11, r. 1).

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 2).
- Règlement sur la délimitation des régions et la constitution des comités régionaux de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 3).
  - Remplacé par: Décision, *G.O.*, partie 2, no 4, 23 janvier 1985, p. 531.
  - Modification: D. 721-85, *G.O.*, partie 2, no 20, 8 mai 1985, p. 2388.
- Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 4).
- Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 5).
- Règlement sur la gestion du personnel de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 6).
- Règlement sur la gestion financière de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 7).
- Règlement sur les heures de travail et la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 8).
- Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 9).
- Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 10).
  - Modification: C.T. no 140824, *G.O.*, partie 2, no 53, 24 novembre 1982, p. 4329.
- Règlement sur la procédure de recommandation visant la nomination des membres d'un comité régional de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 11).
- Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 12).
  - Modification: C.T. no 145166, *G.O.*, partie 2, no 33, 3 août 1983, p. 3636.
  - Modification: C.T. no 148230, *G.O.*, partie 2, no 8, 15 février 1984, p. 1181.
  - Modification: C.T. no 150672, *G.O.*, partie 2, no 25, 13 juin 1984, p. 2345.

Annexe 2

Organismes relevant du ministre des Communications [1]

Commission d'accès à l'information
900, place d'Youville
Québec (Québec)
G1R 3P7
Tél.: (418) 643-5544
Président: Marcel Pépin

La Commission d'accès à l'information, créée le 16 décembre 1982 conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a une vocation à la fois de tribunal administratif, de conseil pour le législateur et de protecteur des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Régie des services publics
2875, boulevard Laurier
Édifice Delta
13e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M2
Tél.: (418) 643-5560
Président: Jean-Marc Tremblay

La Régie des services publics est à la fois un tribunal administratif, un organisme de surveillance et de contrôle, un instrument et une source de réglementation, et un organisme de consultation. Elle coordonne le développement des télécommunications en milieu québécois et est chargée d'évaluer le caractère éducatif de la programmation des entreprises de câblodistribution et de radio-télévision, incluant Radio-Québec.

Société de radio-télévision du Québec
800, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7
Tél.: (514) 521-2424
Président: Jacques Girard

La Société de radio-télévision du Québec a principalement pour objet d'établir et d'exploiter sur l'ensemble du territoire québécois une entreprise de radio-télévision éducative connue sous le nom de Radio-Québec.

---

1 Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Annexe 3

Réseau de Communication-Québec, au 31 mars 1986

01 — Est-du-Québec

Bureau de Rimouski
164, rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec)
G5L 1A8
Tél.: (418) 722-3939

Bureau de Gaspé
167, rue de la Reine, Case postale 1610
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél.: (418) 368-2550

Bureau des Îles-de-la-Madeleine
224, route Principale, Case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
Tél.: (418) 986-3222

02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean

Bureau de Jonquière[1]
3950, boulevard Harvey Est
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél.: (418) 547-6601

Bureau de Saint-Félicien
1174, boulevard Sacré-Coeur
Saint-Félicien (Québec)
G0W 2N0
Tél.: (418) 679-0433

03 — Québec

Bureau de Québec[2]
870, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 8S5
Tél.: (418) 643-1344

Bureau de Saint-Georges-de-Beauce
130, 120e Rue Est
Saint-Georges-de-Beauce (Québec)
G5Y 2Z9
Tél.: (418) 227-1122

Bureau de Thetford-Mines
122, rue Notre-Dame Nord
Thetford-Mines (Québec)
G6G 2J8
Tél.: (418) 338-0181

04 — Centre-du-Québec–Mauricie

Bureau de Trois-Rivières
225, rue Des Forges, R.C.
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél.: (819) 379-2636

Bureau de Drummondville
315, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A6
Tél.: (819) 477-7272

05 — Estrie

Bureau de Sherbrooke
780, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1R7
Tél.: (819) 569-9311

06A — Île-de-Montréal

Bureau de Montréal
3, Complexe Desjardins, Case postale 691
Galerie du Nord, niveau du métro
Montréal (Québec)
H5B 1B8
Tél.: (514) 873-2111

06B — Laval–Laurentides–Lanaudière

Bureau de Laval
1796, boulevard Des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2P7
Tél.: (514) 873-5555

Bureau de Saint-Jérôme
222, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4Z9
Tél.: (514) 438-1282

Bureau de Joliette
420, rue De Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 7X1
Tél.: (514) 759-6440

---

1 Il y a également un comptoir d'accueil à l'entrée de cet édifice.

2 Il y a aussi des comptoirs d'accueil aux édifices G et H.

06C — Montérégie

Bureau de Longueuil
300, rue Longueuil
Longueuil (Québec)
J4H 1H4
Tél.: (514) 873-8989

Bureau de Granby
77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél.: (514) 375-5664

Bureau de Saint-Jean-sur-Richelieu
245, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X9
Tél.: (514) 346-6879

Bureau de Saint-Hyacinthe
600, rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G5
Tél.: (514) 778-1123

Bureau de Valleyfield
50, rue Nicholson
Valleyfield (Québec)
J6T 4M8
Tél.: (514) 371-9111

07 — Outaouais

Bureau de Hull[3]
170, rue Hôtel-de-Ville, R.C.
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél.: (819) 770-6910

08 — Abitibi–Témiscamingue

Bureau de Rouyn
108, rue Principale
Rouyn (Québec)
J9X 4P2
Tél.: (819) 764-3241

Bureau de Val-d'Or
888, 3e Avenue
Place du Québec
Val-d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél.: (819) 825-3166

09 — Côte-Nord

Bureau de Sept-Îles
456, rue Arnaud, R.C., Bureau 01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél.: (418) 968-2806

Bureau de Baie-Comeau
625, boulevard Laflèche, Bureau 235
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél.: (418) 589-2244

10 — Nouveau-Québec

Bureau de Radisson
Centre administratif
Case postale 120
Radisson (Québec)
J0Y 2X0
Tél.: 0 (819) 638-7505

---

3 Il y a également un comptoir d'accueil à l'entrée de cet édifice.

Annexe 4

Librairies et concessionnaires [1] de Les Publications du Québec, au 31 mars 1986

Librairies Les Publications du Québec

Hull

Les Publications du Québec
Librairie à Place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 4B7
Tél.: (819) 770-0111

Montréal

Les Publications du Québec
Librairie au Complexe Desjardins
Niveau de la Promenade
Montréal (Québec)
H3B 1B8
Tél.: (514) 873-6101

Québec

Les Publications du Québec
Librairie
Édifice G, Aile Saint-Amable, R.C.
1056, rue Conroy
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél.: (418) 643-3895

Québec

Les Publications du Québec
Librairie aux Galeries de la Capitale
5401, boulevard des Galeries
Québec (Québec)
G1K 1N9
Tél.: (418) 643-4296

Sainte-Foy

Les Publications du Québec
Librairie à Place Laurier
2740, boulevard Laurier
La Promenade, 3e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P7
Tél.: (418) 651-4202

Concessionnaires

Trois-Rivières

Librairie Multi-Service enr.
Carrefour Trois-Rivières Ouest
4520, boulevard Royal
Trois-Rivières (Québec)
G9A 4N2
Tél.: (819) 378-1525

Rimouski

Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B6
Tél.: (418) 723-8521

Sherbrooke

Biblairie G.G.C.
66, rue Alexandre
Sherbrooke (Québec)
J1H 5L5
Tél.: (819) 566-0344

Chicoutimi

Librairie Régionale
461, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T6
Tél.: (418) 549-7135

Rouyn

Au Boulon d'encrage
Promenade du cuivre
100, rue du Terminus Ouest
Rouyn (Québec)
J9X 6H7
Tél.: (819) 764-9574

Longueuil

Le Fureteur
615, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec)
G4P 3R4
Tél.: (514) 465-5597

---

1 On entend par concessionnaires, des librairies privées qui sont des dépositaires officiels de Les Publications du Québec.

Annexe 5

Projets pilotes en bureautique coordonnés par le ministère des Communications en 1985-1986

Ministères ou organismes clients	Projets pilotes
Comité consultatif de la gestion du personnel	— Implantation de quatre fonctions bureautiques (gestion documentaire, messagerie électronique, suivi des griefs et développement des ressources humaines)
Ministère des Affaires culturelles et Régie de l'assurance-maladie du Québec	— Développement d'un système intégré de gestion des documents
Ministère des Affaires municipales	— Utilisation de micro-ordinateurs portatifs pour les évaluateurs fonciers
Ministère des Communications	— Étude relative à l'architecture des communications électroniques gouvernementales
	— Bureautisation des activités de la Bibliothèque administrative
	— Bureautisation du travail des gestionnaires
	— Bureautisation du réseau de Communication-Québec
Ministère du Conseil exécutif	— Organisation d'un réseau de communications à l'intention des cabinets ministériels
	— Intégration du traitement de l'image à la gestion documentaire
Ministère de l'Éducation	— Méthodologie pour la création de banques d'information
	— Expérimentation d'un réseau local reliant plusieurs types d'appareils
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie	— Intégration verticale et horizontale des différentes fonctions bureautiques
Ministère de l'Environnement	— Décentralisation du traitement de l'information
Ministère des Finances	— Réseau bureautique reliant le bureau du Contrôleur des finances et les services de comptabilité répartis dans les ministères et organismes
Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur	— Utilisation de micro-ordinateurs portatifs par les inspecteurs d'ascenseurs
Ministère de l'Industrie et du Commerce	— Implantation d'un système intégré d'information industrielle dans le réseau administratif comprenant 16 directions régionales
Ministère du Revenu	— Bureautisation de la Direction des communications
	— Implantation d'un système de suivi des dossiers des contentieux
	— Intégration du traitement de l'image et du processus de traitement des rapports d'impôt
Ministère des Transports	— Système de classement et de repérage des documents actifs
	— Système de suivi des dossiers stratégiques des sous-ministres
Vérificateur général	— Formation assistée par ordinateur à l'intention des vérificateurs professionnels
	— Bureautisation de l'organisme

Annexe 6

Subventions accordées par le ministère des Communications en 1985-1986

Programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC)

Nom du média	Montant de la subvention $
Télévisions locales et communautaires	
— Association CVML-Canal 13, Mont-Laurier	10 000
— Centre des médias communautaires de Lachine	10 000
— Conseil des médias communautaires de Laval	40 000
— Corporation de télédiffusion de Brandon, Saint-Gabriel	10 000
— Corporation de télédiffusion de Lanaudière, Joliette	10 000
— Diffusion communautaire de la Mitis, Mont-Joli	25 000
— Télé-Baie, Baie-Saint-Paul	10 000
— TVC Alma	35 000
— TVC B.D.A.A. La Baie	35 000
— TVC de Beauceville	30 000
— TVC de Buckingham	40 000
— TVC de Chapais-Chibougamau	10 000
— TVC de Forestville	10 000
— TVC de La Doré	25 000
— TVC de la vallée de la Matapédia, Amqui	40 000
— TVC de Lac-Bouchette	25 000
— TVC de Plessisville	10 000
— TVC de Roberval	25 000
— TVC de Saint-Félicien	35 000
— TVC de Saint-Jérôme	10 000
— TVC de Saint-Pamphile	25 000
— TVC de Saint-Raymond	30 000
— TVC de Vaudreuil	10 000
— TVC des Bois-Francs, Victoriaville	25 000
— TVC du Haut-Richelieu, Saint-Jean	10 000
— TVC du secteur de Normandin	25 000
— TVC du Témiscouata, Cabano	30 000
— TVC Le Portage, Repentigny	30 000
— TVC région de l'amiante, Thetford-Mines	40 000
— TVC Saint-Pascal	25 000
— TVC Vents et Marées, Cap-à-l'Aigle	40 000
Total	**735 000**

Radios communautaires	
— Campus Laval FM, Québec	35 000
— Communications communautaires des Portages, Rivière-du-Loup	50 000
— Radio Anticosti, Port-Menier	10 000
— Radio Basse-Ville, Québec	25 000
— Radio Blanc-Sablon	30 000
— Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	29 000
— Radio Charlevoix, Saint-Hilarion	150 000
— Radio CKNA, Natashquan	30 000
— Radio communautaire de Châteauguay	35 000
— Radio communautaire de Fermont	35 000
— Radio communautaire de l'Est, Montréal	35 000
— Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	148 000
— Radio communautaire de la Baie-des-Chaleurs, Carleton	50 000
— Radio communautaire de la Frontière, Lac-Etchemin	35 000
— Radio communautaire de la Haute-Gatineau, Maniwaki	35 000
— Radio communautaire de la Rive-Sud, Longueuil	65 000
— Radio communautaire de Rivière Saint-Augustin	10 000
— Radio communautaire de Rouyn-Noranda	25 000
— Radio communautaire de Senneterre	40 000
— Radio communautaire des basses Laurentides, Sainte-Thérèse	25 000
— Radio communautaire des Îles-de-la-Madeleine	40 000
— Radio communautaire du Bas-Saint-Laurent, Rimouski	50 000
— Radio communautaire du Nord-de-Montréal	10 000
— Radio communautaire du Saguenay, Jonquière	25 000
— Radio Gaspésie, Gaspé	25 000
— Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel	203 000
— Radio Pontiac, Fort-Coulonge	35 000
— Radiotélévision communautaire de Havre-Saint-Pierre	40 000
Total	**1 325 000**

Médias écrits communautaires	
— *À Fleur d'eau*, Cap-aux-Meules	1 500
— *Contact*, Témiscaming	1 500
— *Droit de parole*, Québec	6 500
— *Ensemble*, Châteauguay	5 000
— *Gazette populaire de Trois-Rivières*	5 700
— *Journal communautaire de Saint-Joachim*	1 300
— *Journal Côte-des-Neiges*, Montréal	15 000
— *L'Attisée*, Saint-Jean-Port-Joli	2 400
— *L'Écho d'en haut*, Saint-Pamphile	2 200
— *L'Écho*, Albanel	700
— *L'Écho-Logique*, Petit-Saguenay	1 500
— *L'Élan*, Sawyerville	3 600
— *L'Épik*, Cacouna	4 000
— *L'Étoile*, Lotbinière	700
— *La Baratte*, Saint-Paul-de-Montmagny	3 200
— *La Brise du lac*, Lac-au-Saumon	700
— *La Criée*, Montréal	15 000
— *La Criée*, Sainte-Sophie-de-Lévrard	700
— *La Rafale*, Saint-Raphaël	5 000
— *La Rochelle*, Saint-Louis-de-France	1 000
— *Le Babillard*, Rivière-des-Prairies	10 000
— *Le Benjamin de Disraeli*	1 400
— *Le Citoyen*, Normétal	10 600
— *Le Cône*, Caplan	6 300
— *Le Jalon*, Saint-Émile-d'Auclair	10 200
— *Le Jaseur*, Sainte-Brigitte-des-Saults	700
— *Le Journal du milieu*, Deschaillons	9 200
— *Le Large*, Baie-Comeau	3 300
— *Le Lavalois*, Sainte-Brigitte-de-Laval	3 500
— *Le Maillon*, Grandes-Bergeronnes	8 200
— *Le Montagnard*, Saint-Tite-des-Caps	700
— *Le Mussely*, Saint-Alphonse-de-Caplan	2 000
— *Le Petit Monde*, Montréal	4 500
— *Le Reflet*, Tadoussac	8 700
— *Le Réveil*, Saint-Fabien	3 500
— *Le Su-Per*, Sainte-Perpétue	700
— *Le Tour de l'île*, l'Île-aux-Grues	1 000
— *Le Trait d'union du Nord*, Fermont	8 500
— *Le Trait d'union*, Saint-Bruno	3 000
— *Le Vanterois*, Vanier	6 000
— *Le Visitandin*, La Visitation	700
— *Liaisons Saint-Louis*, Montréal	15 000
— *Nouvelles d'icittes*, Rivière-Portneuf	9 800
— *Promenade*, Verdun	2 000
— *Ski-Se-Dit*, Val-David	3 500
— *Tempo*, Knowlton	2 900
— *The First Informer*, Grosse-Île	700
Total	**213 800**

Regroupements de médias communautaires	
— AMECQ — Association des médias écrits communautaires du Québec	68 400
— ARCQ — Association des radios communautaires du Québec	90 000
— ROCCQ — Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec (TVC)	75 000
Total	**233 400**
Grand total	**2 507 200**

Programme d'aide des organismes de défense des intérêts des usagers des moyens de communication (PODIUM)

Nom de l'organisme	**Montant de la subvention $**
Organismes nationaux	
— Office des communications sociales	15 000
— Centre Saint-Pierre	20 000
— Association nationale des téléspectateurs	5 000
Organismes régionaux	
— Conseil populaire des communications de l'Est	60 000
— Conseil des usagers de la Sagamie	45 000
— Conseil de la culture de l'Estrie	35 000
— Regroupement des usagers de l'Abitibi-Témiscamingue	10 000
— Conseil de la Côte-Nord	15 000
— Conférence des conseils régionaux	10 000
Total	**215 000**

Programme d'aide aux communications en milieu autochtone

Nom de l'organisme	Montant de la subvention $
— Radio communautaire MF du Lac-Simon inc.	12 000
— Conseil de bande de Longue-Pointe (Winneway)	10 000
— La Société Tewegan inc.	20 000
— Radio attikamek de Manawan inc. (Manouane)	9 000
— Wemotaci Kitotakan inc. (Weymontachie)	10 000
— Société de télécommunication Whapmagoostoo (Poste-de-la-Baleine)	10 000
— Waskaganish Eeyou Telecommunications Association (Fort-Rupert)	10 000
— Chisasibi Telecommunications Association (Chisasibi)	5 000
— Waswanipi Communications Society	10 000
— Wemindji Telecommunications Association (Wemindji)	5 000
— Comité de la Radio communautaire Huronne Wyandot inc.	12 000
— Corporation municipale de Quaqtaq	10 000
— Société de communication d'Akwesasne	10 000
— Journal littéraire Akwekon	5 000
— Radio montagnaise La Romaine	5 500
— Radio montagnaise Saint-Augustin	10 000
— Radio communautaire Ekuantit inc. (Mingan)	10 000
— Conseil de bande de Natashquan	4 000
— Radio montagnaise de Natashquan	9 000
— Conseil de bande montagnais de Schefferville	5 000
— Radio Kue Attinukan inc. (Schefferville)	10 000
— Radio Kushapetsheken Sept-Îles/ Malioténam inc.	12 000
— Radio communautaire montagnaise Les Escoumins	5 000
— Société de communication Attikamek-Montagnais	22 000
— Alliance autochtone de Québec inc.	18 000
— A.M.I.H.R.Q.	1 500
— La station de radio d'Inukjuak	10 000
Total	**250 000**

Utilisation du montant gardé en réserve

— La radio Kushapetsheken de Sept-Îles et Malioténam	10 000
— La Société de développement des Naskapis	2 000
— La station de radio Povungnituk Tusautinga inc.	8 000
Grand total	**280 000**

Programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication

Entreprise	Montant de la subvention $
— Association des médias régionaux anglophones du Québec	3 400,00
— Association canadienne pour l'avancement des sciences (ACFAS)	4 121,00
— Association des câblodistributeurs du Québec inc.	19 402,00
— Association des médias écrits communautaires du Québec	10 000,00
— Beauce Vidéo ltée	31 274,00
— Câble communautaire de Beauce inc. (T.V.C.)	4 323,00
— Câblovision Alma inc.	25 547,00
— Concept et Forme	4 240,00
— Conseil populaire de communications de l'Est-du-Québec	3 700,00
— Dialogue-communications P.G.P. ltée	15 792,00
— Digimode inc.	6 750,00
— *Expédition* (magazine)	9 264,00
— Fédération nationale des communications (C.S.N)	9 267,00
— Gilles Caron communication et marketing ltée	5 874,00
— Journal *La Revue de Terrebonne*	33 245,00
— *L'Étoile* (journal)	8 219,00
— *L'Hebdo de Laval*	10 675,00
— La Belle Vision inc.	48 233,00
— La Coopérative du *Courrier de Portneuf*	13 804,00
— *La Voix gaspésienne*	51 708,75
— *Le Progrès du Saguenay*	50 000,00
— Le Publicité Club de Montréal	4 311,00
— Le Radar	1 829,00
— Les Ateliers audiovisuels du Québec	8 165,00
— Les Films de l'Esquif	3 408,00
— Publications Les Affaires inc.	53 900,00
— Publicité Revista inc.	23 033,00
— Spirafilm	11 510,00
— Via Le Monde Canada inc.	13 620,00
Total	**488 614,75**

Programme d'aide à la recherche appliquée en communication

Entreprise	Montant de la subvention $
— Didacticiel international et laboratoire DIL inc.	110 500
— Digimode inc.	35 335
— Éditions F.M.	52 100
— Eurix inc.	26 650
— Harris Farinon Canada inc.	37 000
— Informatique Multi-Héxa inc.	204 023
— Informatique Rive-Sud inc.	40 256
— L'Info-conseil inc.	127 370
— Les Micro systèmes J.F.B. inc.	66 350
— Logibec, Groupe informatique ltée	50 000
— Multi-Vox ltée	69 500
— Technogram inc.	59 532
Total	**878 616**

Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication

	Québec $	Canada $
TV 5 Consortium de télévision Québec/Canada (Étude sur le développement du service TV5 au Canada et ses perspectives aux États-Unis)	25 000	25 000
COGEP (Étude sur les nouveaux véhicules publicitaires télévisuels et télématiques)	32 750	32 750
ASTED (Étude sur l'information électronique)	25 000	50 000
GESTINFO (Étude de préfaisabilité: Projet Infoport-Montréal)	18 750	18 750
CÉGIR (Étude sur le développement du logiciel d'expression française)	25 000	50 000
J.O. Fortier (Étude sur l'extension des services du câble pour les régions mal desservies)	—	50 000
Québec Rock (Implantation du magazine *Québec-Rock* en France)	150 000	140 000
TV 5 Consortium de télévision Québec/Canada (Participation à la programmation de TV5 en Europe)	280 000	420 000
IST-CRAR (Projet de validation et d'implantation du modèle intégré de gestion municipale à référence géospatiale de la ville de Sainte-Foy)	—	65 000
MIM (Marché international du logiciel de Montréal)	500 000	500 000
De Leeuw (Création d'une banque de données boursières et des logiciels d'exploitation afférents)	32 500	32 500
Rose Films (Développement de logiciels destinés à la production de films et de vidéos)	110 000	70 000
Bureau d'information pour les entreprises de logiciels (BIEL)	60 000	60 000
Corporation pour l'infographie immobilière (Développement d'un système expert pour les opérations de courtage immobilier)	—	135 000
Micro-Tempus (conception de logiciels)	294 932	—
Vidéotex Formic (conception de logiciels)	248 000	—
PUCE (Développement de logiciels éducatifs)	59 500	59 500
Corporation de formation et de développement d'exploration minière (Conception d'un logiciel d'entrée et de sortie pour les instruments de géophysique)	9 575	9 575
Consortium Télégroupe Câblon (Exportation de biens, de services et de savoir-faire en câblodistribution)	50 000	50 000
Total	**1 921 007**	**1 768 075**

Annexe 7

Membres du Forum des communications, au 31 mars 1986

Président:	
Claude Beauchamp	Président et éditeur Publications Les Affaires inc.
Membres:	
Jean-Marie Allard	Président-directeur général Confédération générale de la publicité
Michel Arpin	Vice-président Radio-Mutuel
Jean-Claude Beauchamp	Président Association des communicateurs du Québec
Claude Beauregard	Vice-président adjoint Affaires publiques Bell Canada
Pierre Béland	Président et chef d'exploitation Télémédia Québec
Nicole Blouin	Nicole Blouin Communication Relations publiques inc.
Georges Boudreau	Président Association des compagnies de téléphone du Québec inc.
André Bourgon	Secrétaire général Association des médias écrits communautaires du Québec
Claude Brunet	Martineau Walker Avocats
Pierre-A. Deschênes	Président-directeur général Société de développement des industries de la culture et des communications
Gilles Desjardins	Vice-président Le Groupe Vidéotron ltée
Camille Gagnon	Directeur de l'exploitation commerciale I.B.M. Canada limitée
Richard Gervais	Vice-président Planification et développement L'Industrielle Services techniques inc.
Jacques Girard	Président Radio-Québec
Richard Greene	Directeur Bibliothèque des sciences humaines et sociales
Raymond Lafontaine	Président L.G.S. — Conseillers en informatique
Laval LeBorgne	Fédération nationale des communications du Québec
François Lebrun	Président Société de développement industriel du Québec
Gérard Malo	Président Association de la recherche en communication du Québec
Claude Masson	Président et éditeur Le Nouvelliste
Annie Méar	Professeur, département des communications Université de Montréal
Jacques Paquette	Adjoint au directeur Office des communications sociales
Jean Pelletier	Président Fédération professionnelle des journalistes du Québec
Michel Perrault	Vice-président Alfred Bunting et cie limitée
René Roy	Vice-président Syndicat des travailleurs en communication du Canada
François Toupin	Président Systèmes Vidéotex Formic inc.
Serge Turgeon	Président Union des artistes
Gilles Vinet	Vice-président Planification et recherche Télé-Métropole

Adresse du Secrétariat du Forum des communications

Forum des communications
a/s Communication-Québec
3, Complexe Desjardins
Case postale 691
Succursale Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B8
Tél.: (514) 873-7237

Annexe 8

Publications du ministère des Communications en 1985-1986 (Études, recherches, répertoires, guides ou documents de travail)

Gestion interne et soutien

Direction des communications

- *Rapport annuel 1984-1985*
- *Étude des crédits 1985-1986*

Direction des ressources financières

- *État de la situation budgétaire*
- *Plan de gestion financière du M.C.Q.*
- *Document d'information sur l'infrastructure budgétaire ministérielle*
- *Guide de présentation des états financiers semestriels des fonds renouvelables*
- *Guide de mécanisation des opérations du cycle budgétaire*

Direction des systèmes d'information et de l'innovation

- *Guide Lotus 1-2-3*
- *Interventions du Service de la bureautique en matière de réseau local: Document d'orientation*
- *Prévisions triennales: Bilan 1984-1985; plan d'action 1985-1986*
- *Banc d'essai d'un logiciel de traitement de texte. L'Éditexte de Tanda Software*
- *Système d'information de gestion du ministère des Communications du Québec — Rapport final*

  Partie I: Constatations techniques et orientations
  Partie II: État de la situation et recommandations
- *Manuel d'organisation de la Direction des systèmes d'information et de l'innovation*
- *Recommandations sur le choix d'un réseau local à la Direction des systèmes d'information et de l'innovation*
- *Document d'orientation de la Direction des systèmes d'information et de l'innovation*
- *Étude de démarrage, projet pilote SIGAC concernant un système d'information et de gestion pour les administrateurs et les cadres du ministère des Communications*
  - Sommaire exécutif
  - Rapport final
  - Annexes

Information et publications gouvernementales

Service de la publicité

- *La publicité un jeu de mots*

Service des expositions

- *Répertoire des expositions*

Service de la distribution des documents audiovisuels

- *Les films et les vidéos du gouvernement du Québec, Répertoire 1986*

Direction générale de Communication-Québec

- *La vraie nature de Communication-Québec*
- *Historique de Communication-Québec*
- *Aide-mémoire: Système d'exploitation M.S.-D.O.S. logiciel l'Éditexte (version 4.10)*
- *Médias du Québec 1986 — Répertoire de la presse écrite et électronique*[1,2]
- *Répertoire des entreprises de la haute technologie* (bureau de Hull)
- *Guide des services du gouvernement du Québec* (bureau de Rouyn-Noranda)
- *Répertoire des ressources humaines* (bureau de Sept-Îles)

Direction générale des publications gouvernementales

- *Étude séquentielle d'évaluation promotionnelle et publicitaire «Vague Baromètre»*
- *Étude séquentielle d'évaluation promotionnelle et publicitaire des résultats pré c. post test publicitaire*
- *Guide d'accès à la justice*[1]
- *Guide d'information pour les femmes*[1]
- *Se lancer en affaires*[1]

---

1 Publication vendue par Les Publications du Québec.

2 Divers répertoires de médias régionaux, produits par chacun des bureaux régionaux, ont servi à la réalisation de ce répertoire.

Bureau central de l'informatique

Direction générale de la coordination interministérielle

- *L'informatique au gouvernement du Québec, rapport annuel 1984-1985*
- *Étude sur les ressources humaines en informatique au gouvernement du Québec: Rapport sommaire*
- *Démissions chez les cadres supérieurs et analystes de l'informatique au gouvernement du Québec: Rapport d'étude*
- *Synthèse des analyses de progiciels de traitement de textes fonctionnant sur micro-ordinateurs compatibles I.B.M.*
- *Stratégie d'expérimentation avec les systèmes experts*
- *Le stockage de l'information dans les centres de traitement: état de la situation et orientations*
- *Répertoire des systèmes informatisés au gouvernement du Québec au 1er avril 1985*
- *Répertoire de cours de bureautique*

  Cahier 1: *La sensibilisation à la bureautique*

  Cahier 2: *Initiation à la micro-informatique, traitement de textes pour micro-ordinateurs*

  Cahier 3: *Tableau, base de données, logiciel intégré*

  Cahier 4: *Traitement de textes pour appareils spécialisés*

Direction générale de l'informatique

- *Manuel de gestion des espaces disques, guide de l'usager responsable*
- *Étude des alternatives T.S.O./I.S.P.F. pour le traitement interactif et comme outil de développement des applications. Recommandation: Logiciel ROSCOE, firme A.D.R.*
- *Étude pour la mise en place d'un centre d'assistance au développement*
- *Rapport d'implantation du pointage des composantes d'application*
- *Guide d'essais de logiciel*
- *Dictionnaire I.D.D.*
- *Manuel de développement*
- *Manuel de gestion*
- *Manuel de programmation*
- *Guide A.D.S./On line — guide*
- *Guide TÉLÉ-D.G.I. — Sécurité*

Télécommunications gouvernementales

Direction générale des télécommunications

- *Répertoire téléphonique du gouvernement du Québec, 1985-1986*

Politiques et développement des communications

Service de la Loi sur l'accès

- *Répertoire des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels, 1985-1986*
- *La Loi sur l'accès et les municipalités, applications concrètes*
- *Rapport statistique sur l'utilisation de la Loi sur l'accès*

Direction générale des politiques

- *Répertoire des programmes d'aide aux entreprises de communication*, 2e édition

Direction générale du développement

- *Rapport statistique sur les médias du Québec*[1]
- *Revue de presse informatisée, Rapport synthèse et Rapport global*
- *La taxe de 2 % sur la publicité dans les médias électroniques, 1977-1983*
- *L'incubateur industriel*
- *Le développement des canaux spécialisés au Québec: une évaluation économique*
- *Les effets de la loi québécoise interdisant la publicité destinée aux enfants* (rapport du Comité fédéral-provincial sur la publicité destinée aux enfants)
- *L'Avenir de la télévision francophone* (rapport du Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone) et ses 16 études contributives
  - *Le marché de la publicité télévisuelle au Québec: Estimations des recettes et prévisions pour 1985-1990*

---

1 *Publication vendue par Les Publications du Québec*

- *Étude sommaire du projet de règlement sur la télédistribution et la télévision par abonnement*
- *Les Québécois francophones et l'écoute de la télévision de langue anglaise: 1976-1984*
- *La situation de la télévision francophone: compte rendu des consultations des spécialistes en télévision*
- *Les goûts et les besoins des téléspectateurs: compte rendu des consultations de groupes de téléspectateurs*
- *Le doublage*
- *Évolution récente de la câblodistribution au Québec: télévision payante, canaux spécialisés, concurrence et infrastructures de redistribution*
- *Les Québécois francophones et l'écoute de la télévision*
- *Programmations francophones et anglophones: le jeu de la concurrence*
- *Économie de l'industrie de la télévision privée au Québec*
- *Les organismes d'aide à la production télévisuelle: description et évaluation*
- *Évolution de l'industrie de la production cinématographique indépendante*
- *Évolution des exportations, des importations et des coproductions*
- *Les Québécois francophones et l'écoute de la télévision de langue anglaise: 1976-1984*
- *Importance de la télévision au Québec*
- *Portrait de l'industrie de la câblodistribution*